

# Nicolas Gaume dédouané

**Dominique Richard**

BORDEAUX. Le tribunal de commerce a lavé les administrateurs de Kalisto de tout soupçon, hier, en jugeant qu'ils n'ont commis aucune faute de gestion

Pas plus Nicolas Gaume, le PDG-fondateur, que Franck Riboud, le président du groupe Danone, Emmanuel Chain, l'ex-journaliste vedette de M6 ou encore Alain Petit, Denis Lepigeon, Arnaud Couaran, Stéphane Berrebi ou Jean-Paul Hazera : aucun des administrateurs de la société Kalisto Entertainment n'a commis de faute de gestion.

Dans un jugement rendu hier, le tribunal de commerce de Bordeaux a exonéré de toute sanction les anciens dirigeants de la PME girondine de jeux vidéo rayée de la carte en 2002 après l'éclatement de la bulle Internet.

Quatre griefs. L'enjeu financier était d'importance pour les huit administrateurs de cette société de 300 salariés qui surfait, à la fin des années 90, sur la vague des nouvelles technologies. Les mandataires liquidateurs de l'entreprise, Mes Baujet et Silvestri, demandaient à ce qu'ils soient condamnés à combler un passif évalué à 48 millions d'euros. Ils avaient reçu l'appui du procureur, ce dernier ayant notamment requis par écrit la condamnation de Nicolas Gaume au paiement de la totalité de l'insuffisance d'actif.

Parmi les quatre griefs avancés par les mandataires, celui ayant trait au retard d'un an survenu dans la déclaration de cessation de paiements semblait le plus étayé. Il s'appuyait sur un arrêt de la cour d'appel de Bordeaux qui avait remonté la date du 7 février 2002 au 1er février 2001. L'argument n'a pas été retenu par les magistrats consulaires.

Ces derniers ont considéré que pendant cette période, les commissaires aux comptes, la Commission des opérations en Bourse, le Crédit lyonnais et la mandataire ad-hoc désigné par ce même tribunal de commerce pour surveiller l'entreprise n'avaient jamais perçu la moindre situation d'insolvabilité. A leurs yeux, Kalisto ne pouvait se trouver en cessation de paiements alors « qu'elle était placée sous le regard de ces différents intervenants ».

Kalisto avait fondé son développement sur une introduction en Bourse qui a eu lieu au moment où le marché se retournait. La société a dû substituer un prêt bancaire à court terme, proche de 20 millions d'euros, à l'augmentation de capital prévue. Contrairement à la thèse avancée par les mandataires, le tribunal considère qu'il ne s'agissait pas d'un moyen ruineux de financement. Converti en emprunt à long terme et en obligations remboursables, souscrit aux taux du marché, ce prêt n'avait pas dissuadé, à l'époque, différents investisseurs de vouloir prendre une participation dans Kalisto.

Les juges consulaires relèvent que Nicolas Gaume n'aurait pas dû le souscrire sans informer son conseil d'administration. Ils soulignent aussi l'existence « d'anomalies de présentation » dans les écritures comptables. Mais ces manquements ne sont pas synonymes à leurs yeux de fautes de gestion. Ils n'ont pas affecté le patrimoine de l'entreprise.

L'absence de vigilance et la passivité reprochées aux administrateurs par les mandataires ne les convainc pas davantage : « Le conseil a été actif en se réunissant à de multiples reprises.

Les informations importantes ont été transmises aux administrateurs qui ont débattu des solutions à mettre en oeuvre. »

La COB en cause. Le jugement rendu hier est susceptible d'être frappé d'appel. A moins que sa lecture n'incite les mandataires à changer leur fusil d'épaule et à se retourner contre le Crédit lyonnais, le banquier de Kalisto. Dans ses attendus, le tribunal met au passif de la banque la « combinaison inappropriée » de deux recommandations : une levée de fonds trop faible en Bourse avant que le marché ne se retourne, puis la souscription d'un prêt-relais venant à échéance avant que le marché ne soit de nouveau disposé à accepter une augmentation de capital.

« Ce n'est pas l'incurie des administrateurs qui a placé l'entreprise en cessation de paiements », soulignent les juges qui ne comprennent pas pourquoi la Commission des opérations en Bourse a « condamné » Kalisto en refusant l'entrée d'un partenaire américain à son capital. Entrée qui, de leur point de vue, aurait permis de finir la mise au point d'une nouvelle génération de jeux vidéo.